

## ASSEMBLÉE NATIONALE

28 janvier 2026

---

RELANCER LES INVESTISSEMENTS DANS LE SECTEUR DE L'HYDROÉLECTRICITÉ  
POUR CONTRIBUER À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2334)

Adopté

N° CE139

## AMENDEMENT

présenté par  
Mme Battistel, rapporteure et M. Bolo, rapporteur

-----

### ARTICLE 12

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 17 :

« Avant les enchères, la Commission de régulation de l'énergie approuve leurs modalités, définies ... (*le reste sans changement*) ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.